



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 31 JANVIER 2018

À 17 H 35

PROCÈS-VERBAL 18-01

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avaré	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Maxime Ferland	Directeur de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur de l'entretien et de l'environnement client

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 001-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017 -

RÉSOLUTION 002-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2017.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2017 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 003-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur André Larkin, résident de l'arrondissement # 4

Monsieur Larkin demande que la Station du Dépôt demeure ouverte et que la STS ne déplace pas le service vers la rue King Ouest. Il souligne l'importance du transport en commun pour la ville de Sherbrooke.

Monsieur Richard Bachand, chauffeur urbain

Monsieur Bachand demande une meilleure communication entre la Ville de Sherbrooke et la STS concernant les problèmes opérationnels.

Monsieur Antoine Forcier, Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)

Monsieur Forcier souligne qu'une enquête a été menée auprès des membres de la FEUS concernant l'appréciation des services de transport en commun et demande qu'un comité soit créé afin que la FEUS puisse faire entendre les besoins exprimés.

Il demande aussi que les séances délibérantes, précédant les assemblées publiques, soient aussi rendues publiques.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose un document faisant hommage au professionnalisme de monsieur Yves Montour, chauffeur au transport adapté, qui a aussi participé à une vidéo sur ce service.

Elle dépose également un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain. Elle demande notamment le retrait du formulaire de consentement de communication des renseignements personnels pour la clientèle du transport adapté, la révision de la plage horaire lors de la réservation d'un déplacement en transport adapté et le maintien des services de transport urbain à la Station du Dépôt.

Monsieur François Desmarais, usager du transport adapté

Monsieur Desmarais demande une révision de la plage horaire lors de la réservation d'un déplacement en transport adapté.

Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Guay se montre favorable à la fermeture de la Station du Dépôt, mais demande que certaines conditions soient respectées afin d'assurer la sécurité des usagers.

Madame Élise Pigeon, résidente de l'arrondissement # 4 et accompagnatrice d'une usagère au transport adapté

Madame Pigeon demande que l'arrivée du nouveau SAE-TA n'affecte pas la qualité des services de transport adapté pour sa mère. Elle s'inquiète de devoir payer deux titres en tant qu'utilisatrice du transport régulier et accompagnatrice du transport adapté.

Monsieur André Marsan, vice-président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Marsan demande des précisions sur la desserte des lignes # 20 et # 26 avec de nouveaux véhicules.

Il demande également une rencontre pour traiter du sujet de la sous-traitance.

Madame Nicole Couture, résidente de l'arrondissement # 4

Madame Couture dépose un document concernant la plage horaire de réservation au transport adapté et demande si le consentement de communication des renseignements personnels est essentiel à une admission au service de transport adapté.

Monsieur Richard Desfossés, chauffeur urbain

Monsieur Desfossés demande une meilleure communication entre la Ville de Sherbrooke et la STS concernant les problèmes opérationnels. Il souhaite que la Ville de Sherbrooke adopte des mesures prioritaires pour les autobus. Il questionne l'échéancier du projet de fermeture de la Station du Dépôt.

Monsieur Luc Landry-Ouellet, Résidences Monchénou

Monsieur Landry-Ouellet s'inquiète des impacts de la plage horaire de réservation au transport adapté.

5. FORMATION DE COMITÉS TECHNIQUES -

RÉSOLUTION 004-18

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration peut former tout comité technique qu'il juge approprié;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comités techniques suivants soient et sont formés et que les nominations aux comités soient et sont les suivantes :

Comité Planification stratégique

Chantal L'Espérance	Présidente
Pierre Tremblay	Membre
Marc Denault	Membre d'office
Patrick Dobson	Membre d'office et coordonnateur

Comité Transport adapté

Marc Denault	Président
Pierre Avard	Membre
Christine Couture	Membre
Patrick Dobson	Membre d'office
Maxime Ferland	Coordonnateur

Comité amélioration continue de la qualité

Pierre Avard	Président
Ariadne C. Echevers	Membre
Dany Bélanger	Membre
Marc Denault	Membre d'office
Patrick Dobson	Membre d'office
Louis-André Neault	Coordonnateur

Comité des ressources humaines

Pierre Tremblay	Président
Pierre Avard	Membre
Marc Denault	Membre d'office
Patrick Dobson	Membre d'office
Michaël Gauthier	Coordonnateur

Comité des finances

Évelyne Beaudin	Présidente
Pierre Tremblay	Membre
Marc Denault	Membre d'office
Patrick Dobson	Membre d'office
Suzanne Méthot	Coordonnatrice

Que, conformément à l'article 11.1.2 du règlement 63 du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke et à l'article 2.3.1 du règlement intérieur du Comité de retraite, madame Chantal L'Espérance soit et est nommée présidente du Comité de retraite.

- ADOPTÉ -

6. STRUCTURE TARIFAIRE -

RÉSOLUTION 005-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la grille tarifaire suivante soit et est approuvée et mise en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

	<u>Paiement exact</u>	<u>Laissez-passer</u>	<u>Jetons</u>
Régulier (mensuel)	3,30 \$	77,65 \$	3,30 \$
Réduit (mensuel)		58,80 \$	
Familial & transférable (mensuel)		88,90 \$	
Laissez-passer 1 jour (familial & individuel)		10,35 \$	
ÉtéBUS (juillet & août)		58,80 \$	

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, toutes résolutions antérieures concernant les tarifs soient et sont abrogées.

- ADOPTÉ -

7. OPÉRATIONS COURANTES 2018 – AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 2 000 000 \$ -

RÉSOLUTION 006-18

ATTENDU QUE le budget de l'exercice 2018 de la Société de transport de Sherbrooke, déposé au conseil d'administration le 13 décembre 2017, prévoit des subventions au montant de 8 068 300 \$ à recevoir du gouvernement du Québec et un manque à gagner au montant de 15 195 500 \$ à percevoir de la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE le niveau des revenus et des dépenses fluctue suivant les périodes de l'année et que, de ce fait, la Société devra procéder à des emprunts temporaires au cours de l'année 2018 en attendant le versement des sommes à percevoir pour ladite année;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux dispositions de l'article 124 (R.L.R.Q., c. S-30.01), la Société de transport de Sherbrooke soit et est autorisée à emprunter de la Caisse Desjardins des Deux Rivières de Sherbrooke une somme n'excédant pas 2 000 000 \$ pour le paiement des dépenses d'administration courante en anticipation de la réception des subventions et de la perception du manque à gagner de son budget de l'exercice 2018.

- ADOPTÉ -

8. DEMANDE DE SUBVENTION – DESSERTE DES SECTEURS DEAUVILLE, BROMPTON ET SAINT-ÉLIE-D'ORFORD -

RÉSOLUTION 007-18

CONSIDÉRANT QUE le décret 1152-2002 concernant le programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes prévoit une subvention à l'exploitation pour une société de transport en commun qui intègre, à compter du 31 décembre 2001, le territoire d'une municipalité non desservie par un service de transport en commun l'année précédente, pourvu que cette société organise un service de transport en commun dans le territoire correspondant à l'ancien territoire municipal, qu'elle contribue au financement de ce service et que le transport soit effectué à contrat par un transporteur visé à l'article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT QUE le décret prévoit également qu'une société de transport en commun qui succède aux droits et obligations d'une municipalité au regard d'un contrat de transport en commun par autobus est admissible à une subvention à l'exploitation pour le maintien de ces services, pourvu que le service à contrat est maintenu, et la subvention ne peut excéder le montant versé à cette municipalité pour l'année 2001;

CONSIDÉRANT QUE la desserte des secteurs Deauville, Brompton et Saint-Élie-d'Orford rend la Société de transport de Sherbrooke admissible à ces subventions à l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 de la Société de transport de Sherbrooke prévoit les dépenses de contrat suivantes :

Brompton # 20	6 720 \$
Brompton # 51	459 961 \$
Deauville # 52	53 703 \$
Saint-Élie-d'Orford # 50	458 539 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke s'adresse au ministre des Transports pour demander une subvention à l'exploitation en 2018 en vertu des articles 10 et 11 du décret 1152-2002 pour la desserte en transport en commun du territoire correspondant à l'ancien territoire municipal de Deauville et Bromptonville et pour le maintien de la desserte par autobus du territoire correspondant à l'ancien territoire de Saint-Élie-d'Orford.

- ADOPTÉ -

9. TAUX D'INTÉRÊT SUR QUOTE-PART OU VERSEMENT EN SOUFFRANCE -

RÉSOLUTION 008-18

ATTENDU QUE le règlement numéro 70 prévoit à l'article 5, que soit déterminé annuellement un taux d'intérêt à être appliqué sur toute quote-part ou versement en souffrance;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Société détermine ce taux d'intérêt pour l'année 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que toute quote-part ou versement en souffrance porte intérêt au taux de douze pour cent (12 %) annuellement.

- ADOPTÉ -

10. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL POUR LES TRAVAUX DE MODIFICATION DU DÉBARCADÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE » - APPEL D'OFFRES STS-17-03 -

RÉSOLUTION 009-18

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a procédé, le 25 novembre 2017, à un appel d'offres public (STS-17-03) pour des « Services professionnels en génie civil pour les travaux de modification du débarcadère de l'Université de Sherbrooke »;

ATTENDU QU'un comité de sélection a évalué et analysé les offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96,1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) et à la politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke par sa résolution numéro 120-16 ainsi qu'au règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont obtenu le nombre minimal de points de 70 au pointage intérimaire, à savoir :

- CIMA+ S.E.N.C.
- Les Services EXP inc.
- WSP Canada inc.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour « Services professionnels en génie civil pour les travaux de modification du débarcadère de l'Université de Sherbrooke » soit et est octroyé, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit CIMA+ S.E.N.C. au prix de vingt-huit mille neuf cent cinquante dollars (28 950,00 \$) plus taxes.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A18-01.

- ADOPTÉ -

11. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 010-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de décembre 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance souhaite une bonne et heureuse année 2018 à tous.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 19 h 6.

Sherbrooke (Québec), le 31 janvier 2018.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger